

REGLEMENT 9 -ème BELLEB'RUN 2026

Article 1

La 9 -ème BELLEB'RUN qui se déroule le 20 septembre 2026 et ouverte à toutes les personnes licenciées ou non, les participants courent sous leur propre responsabilité

Article 2

Les coureurs licenciés F.F.A devront fournir leur licence et les non licenciés un PPS

Article 3

Les organisateurs se dégagent de tout vol pouvant survenir dans les locaux occupés

Article 4

Départ et arrivée : place de la Mairie à BELLEBRUNE

Article 5

Droit d'inscription : marche gratuite - 6 KM 4 € - 12 KM 6 € majorés de 2 euros le jour de la course

Article 6

L'inscription se fait uniquement par le biais du site ADEORUN jusqu'au 19.09

"INSCRIPTION possible le jour J sur ADEORUN, paiement par CB"

Article 7

Le parcours vallonné comprend 1 boucle de 6 km (2 tours pour le 12 km)

Article 8

Les dossards sont à retirer à partir de 8 h 30 à la salle des fêtes de Bellebrune

Article 9

Classement : 3 premiers (H/F) au scratch puis premier de chaque catégorie (H/F) de minime à M9 pour le 6 km et de cadet à M9 pour le 12km (non cumulables avec le scratch et décalés)

Article 10

La sécurité sera assurée un médecin et une infirmière diplômés, des signaleurs et bénévoles

Article 11

Récompenses et réception à 12 h 00 avec remise des prix à l'issue de l'épreuve

Dotation en carte cadeau et coupe

Tombola par tirage au sort des dossards

Article 12

En participant à l'épreuve, chaque coureur donne expressément son accord pour l'utilisation des images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître sur tous types de supports incluant les documents promotionnels et/ou publicitaires.

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du règlement et en accepte toutes les clauses sous peine de disqualification.